

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de Montrevault-sur-Èvre, par arrêté n°A-URB-ME-2019-465 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune qui se déroulera durant 32 jours consécutifs, du 14 octobre 2019 au 14 novembre 2019.

A cet effet, Madame Annick COLLOT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Nantes.

**L'enquête se déroulera du 14 octobre 2019 à 9h au 14 novembre 2019 à 17h inclus sur une durée de 32 jours consécutifs.**

Le dossier de modification n°1 du PLU sera disponible à la consultation du public à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Èvre (2, rue Arthur Gibouin, Montrevault, 49110 Montrevault-sur-Èvre) ainsi que dans les Mairies déléguées de St Pierre Montlimart, Le Fuiet, Chaudron en Mauges et Le Puiset Doré aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique ainsi que le dossier d'enquête pourront être consultés sur le site internet de la commune ([www.montrevaultsurevre.fr](http://www.montrevaultsurevre.fr)).

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :**

**Mairie Déléguée du Puiset Doré : le 14 octobre 2019 de 9h à 12h et le 8 novembre 2019 de 14h à 18h**

**Mairie Déléguée du Fuiet : le 21 octobre 2019 de 9h à 12h**

**Mairie Déléguée de St Pierre Montlimart : le 26 octobre 2019 de 9h à 12h et le 14 novembre 2019 de 13h30 à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Déléguées de St Pierre Montlimart, Le Fuiet, Chaudron en Mauges et Le Puiset Doré aux jours et heures habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'Hôtel de Ville à l'attention de Mme Annick COLLOT, commissaire enquêteur, 2 rue Arthur Gibouin, BP 10024, 49117 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE Cédex ou par mail à l'adresse suivante : [modifplu1@montrevaultsurevre.fr](mailto:modifplu1@montrevaultsurevre.fr).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire dans le délai d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, et tenus à disposition du public à l'Hôtel de Ville ainsi que sur le site internet pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions émises par le commissaire enquêteur, la collectivité sera amenée à se prononcer par délibération sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire,  
Alain VINCENT

